



Exposition des salariés à l'amiante : ce qu'il faut savoir...

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Charlène Martin, juriste consultante en droit social**
- Dernière vérification de la fiche : 20/09/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 23/08/2019

Interdite de nos jours, mais toujours présente dans de nombreux bâtiments, l'amiante a malheureusement fait d'importantes victimes. Face à cette catastrophe sanitaire, les juges ont reconnu, dès 2002, la faute inexcusable de l'employeur lorsque ses salariés sont exposés aux poussières d'amiante. Depuis lors, les professions en contact avec l'amiante étant davantage réglementées, faisons le point sur les droits et obligations des salariés et des entreprises en ce domaine...

Exposition à l'amiante : des mesures préventives importantes

Une réglementation stricte. L'exposition des salariés à l'amiante est évidemment très réglementée. L'objectif principal est de limiter, voire anéantir la réalisation d'un dommage lié à l'amiante. Pour cela, les mesures préventives ont été renforcées. La Loi encadre les conditions et règles de protection des salariés affectés à des travaux de confinement et de désamiantage.

L'amiante = 1 cas spécifique...

{ABONNEZ-VOUS}

Exposition à l'amiante : des mesures curatives renforcées

Des dispositifs en faveur des victimes de l'amiante. En raison de la nocivité connue de la poussière d'amiante, les salariés qui y ont été exposés bénéficient de mesures particulières, qu'ils aient ou non contracté une maladie professionnelle.

Cessation d'activité...

{ABONNEZ-VOUS}